



Département du Pas-de-Calais

Conseiller en exercice : 14
Présents : 10
Excusé(s)/Absent(s) :
Procuration :
Absents : 4
Quorum : 8

Arrondissement de Boulogne/mer
Canton de Samer

Commune d'Hesdigneul-les-Boulogne

Délibération du Conseil Municipal n°2024-18 du 10 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de M. Yves Hennequin, Maire, suite à la convocation en date du quatre avril deux mil vingt-quatre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux à l'exception de Messieurs Caplier Julien, Montador Gilles, Seillier David, Poquet Sébastien et Madame Carpentier Caroline

Madame Carpentier Caroline donne procuration à Madame Valérie Feutry

Madame Thellier Stéphanie est désignée secrétaire de séance.

OBJET : BROCANTE DU 1^{ER} MAI – TARIFS DE VENTE POUR LA TARTE - MODIFICATION DES TARIFS D'INSCRIPTION A LA BROCANTE - TARIFS DE LA BUVETTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2122-22, L 2122-18 et L 2131-2 ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant le règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18 ;

Vu l'inscription des crédits au Budget Primitif 2024 et suivants,

Vu la régie de recettes numéro 20403,

Considérant la nécessité de fixer un tarif pour la vente de tarte, entière ou à la part, de modifier le tarif des inscriptions à la brocante, dans le cadre de la manifestation « Brocante du 1er mai » pour l'année 2024 et suivants,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs pour la vente de la tarte comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

« TARIFS VENTE D'UNE TARTE OU D'UNE PART DE TARTE »	
1 TARTE	13.50 €
1 PART DE TARTE	2 €

Concernant les frais d'inscription à la brocante du 1^{er} mai, les modifications suivantes sont apportées :

	« TARIFS DE L'INSCRIPTION A LA BROCANTE DU 1 ^{ER} MAI »	
	2023	2024
Frais d'inscription	3 €	-
Tarif au mètre	3.50 €	4 €

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2024

Application agréée L.legalite.com

99_DF-062-216204461-20240410-202418-DE

Les tarifs de la buvette appliqués lors de la brocante du 1^{er} mai 2023 sont maintenus pour l'année 2024 soit :

« TARIFS BUVETTE »	
RICARD	
MUSCAT	2 €
PETILLANT	
BIERE	3 €
WHISKY	3 €
WHISKY COCA	3,50 €
PICON BIERE	3.50 €
VIN ROUGE	
VIN ROSÉ	1 €
BOUTEILLE DE VIN	6,00 €
ORANGINA	
COCA	1,50 €
OASIS	
PERRIER	
BOUTEILLE D'EAU 1,5 L	0,50 €
CAFÉ	1,00 €

Ont signé les membres présents.

Fait en Conseil Municipal, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire


Yves Hennequin de C.



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 16/04/2024
Publiée ou Notifiée le 16/04/2024.....
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,
Yves Hennequin




REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2024

Application agréée E-Inspalte.com

99_DF-062-216204461-2024 04 10-2024 18-DE